

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 15 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze juin à 19h10, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin afin de respecter les consignes des distanciations physiques dans le cadre de la crise sanitaire. La Préfecture a été informée par courrier de cette disposition.

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance : Mme Frédérique SEVESTRE

Participants : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaëli BEYE

Absents excusés : Mme Evelyne GENEQUE
Mme Olivia DEVOS (Pouvoir à M. René BONNET)
Mme Fanny LE GALLO
M. Julien PICHOT
Mme Julie DE FRANQUEVILLE (Pouvoir à Mme Frédérique SEVESTRE)

Date de la convocation

11/06/2022

Date d'affichage

11/06/2022

Objet de la Délibération :**REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES**

Délibération n° 2022_49

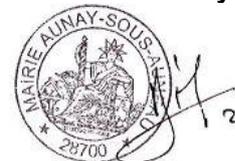
Messieurs Jean-Luc MARIETTE et Thierry DROUILLEAUX commentent un tableau de synthèse de l'étude engagée pour le remplacement des menuiseries extérieures du foyer communal et de 2 portes de l'école élémentaire. 4 prestataires ont été consultés. Il est noté la complexité rencontrée pour l'étude des devis. Une attention particulière a été observée pour la sécurité du vitrage, la qualité des matériaux et les délais de livraison. Il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation à Monsieur le Maire pour retenir l'offre la mieux disante après les derniers ajustements attendus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour retenir le prestataire le mieux disant pour le remplacement des menuiseries extérieures du foyer communal Jean Moulin et le remplacement de 2 portes à l'école élémentaire.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget général 2022 en section d'investissement.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu**de :**

- L'envoi en Préfecture le : 22/06/2022
- L'affichage en Mairie le : 22/06/2022
- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr - Rubrique : La commune / Vie municipale le : 22/06/2022

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau****Robert DARIEN**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative